

P.E.T.R
du



Pays de Châlons
en Champagne

***Pôle d'Équilibre territorial et Rural du Pays de
Châlons-en-Champagne***

57^{ème}

**COMITE SYNDICAL DU POLE
D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

SEANCE DU 24 AVRIL 2019

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Procès-verbal du comité syndical du 24 avril 2019

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Compte rendu de l'activité du bureau : points sur le programme Leader et sur le SCoT
- ◆ Approbation des procès-verbaux des séances du 18/06/18, 11/07/18 et 26/09/18
- ◆ Adoption du compte administratif 2018
- ◆ Adoption du compte de gestion 2018
- ◆ Affectation du résultat 2018
- ◆ Débat sur les orientations budgétaires 2019
- ◆ Avenant aux contrats d'assurance avec la MMA
- ◆ Convention d'objectifs avec La Comète au titre de la 7^e édition de War on Screen
- ◆ Convention cadre avec l'AUDC pour les années 2019 et 2020
- ◆ Questions diverses

Le vingt quatre avril 2019 à 18 heures 15, le Comité syndical s'est réuni à l'Espace Roger Bertrand à Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne, en vertu d'une convocation faite le neuf avril 2019.

ETAIENT PRESENTS :

Délégués titulaires

MM. ADAM – ARROUART – BIAUX – BONNET – CHAUFFERT – COLLARD – DEVAUX – DOUCET – GIRARDIN – JESSON – LEBAS – MAILLET – MAINSANT – MAIZIERES – MANGEART – PILLET – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT. Mmes BOULOY – CHOCARDELLE – DROUIN – PERSON – RAGETLY.

Délégués suppléants (* ne vote pas)

MM. JACQUIER – VOISIN.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR :

M. JESSON pour M. LEFORT P.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Délégués titulaires

MM. CHAPPAT – ERRE – MANDIN – VAROQUIER – Mmes CHOUBAT – MOINEAU.

Délégués suppléants

MM. ARNOULD – NAMUR – POINTUD. Mmes MAGNIER – Mme TRONCHET.

ETAIENT ABSENTS :

Délégués titulaires

MM. APPARU – APPERT – BOURG-BROC – BRIGNOLI – COLLART – DUBOIS – EGON – GALICHET – GOURNAIL – HUET – JACQUET – LAGUILLE – ROSSIGNON – VATEL. Mmes GREGOIRE – SCHULTHESS.

Délégués suppléants

MM. ADNET – BATY – BOSSUS – CARBONI – COMBY – DAILLE – DEGRAMMONT – DELIEGE – DIAS – FAUCONNIER – FOURAUX – FRANÇONNET – GERBAUX – GILLE – GODART – HERBILLON – HERMANT – LAPIE – LEFORT R. – LELORRAIN – MACHET – MARCHAND – MAT – MATHIEU – MELLIER – PATINET – PERARDEL – PERREIN – PIERRE – POUPART – ROGER – ROLLET – SINNER. Mmes BUTIN – CHOBEAU – DJEMAI – HUVET – LELAY – MACOCHA – MENISSIER – SOUDRELLE.

Nombre de délégués en exercice	:	48
Nombre de présents	:	26
Nombre de votants	:	25

M. Hervé MAILLET a été désigné secrétaire de séance.

M. JESSON

Mesdames et Messieurs, le respect des conditions de quorum étant vérifié, je déclare la séance ouverte et vous remercie d'avoir répondu à notre invitation pour ce 57^{ème} comité syndical.

L'ordre du jour débutera par un compte rendu de l'activité du bureau et comprend plusieurs délibérations essentielles au fonctionnement de notre structure avec l'examen des comptes administratifs et de gestion 2018 et un débat sur nos orientations budgétaires pour l'année 2019 :

- ◆ compte rendu de l'activité du bureau sur le programme Leader et le dossier de SCoT,
- ◆ approbation des procès-verbaux des séances des 18/06/2018, 11/07/2018 et 26/09/2018,
- ◆ adoption du compte administratif 2018,
- ◆ adoption du compte de gestion 2018,
- ◆ affectation du résultat 2018,
- ◆ débat sur les orientations budgétaires 2019,
- ◆ avenant aux contrats d'assurance avec la MMA,
- ◆ convention d'objectifs avec La Comète au titre de la 7^{ème} édition du festival War on Screen,
- ◆ convention cadre avec l'AUDC pour les années 2019 et 2020,
- ◆ questions diverses.

Avant d'ouvrir notre ordre du jour, et conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité, désigne M. MAILLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DU BUREAU : POINTS SUR LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER ET SUR LE DOSSIER DE SCOT

M. JESSON

Les dernières réunions du bureau du PETR ont été consacrées au suivi de la phase administrative dans laquelle est entré le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) et dont M. CHONÉ vous dira quelques mots tout à l'heure.

Nous avons par contre été fortement inquiétés par l'enlisement du programme Leader déjà évoqué lors d'un précédent comité syndical. Celui-ci avait pourtant bien commencé, et avec une belle énergie, grâce au binôme constitué M. Jean-Claude HORY, Président du groupe d'action local (GAL), et son animatrice, Mme Hélène PAULY.

Cependant, des difficultés sont apparues au niveau de la Région. Celle-ci n'était sans doute pas suffisamment prête à exercer son nouveau rôle d'autorité de gestion précédemment assuré par l'Etat. La Région disposait alors d'une équipe technique trop réduite et elle a par ailleurs rencontré de nombreux problèmes, notamment d'ordre logiciel, qui ne lui étaient pas imputables.

Le report de la charge d'instruction des dossiers sur les chargés de mission Leader a provoqué des défections ou des turnovers importants dans de nombreux GAL de l'ex Champagne-Ardenne. Le Pays de Châlons n'a pas été épargné et nous avons ainsi "perdu" 3 gestionnaires et 2 animatrices. De ce fait, nous n'avons aujourd'hui plus personne pour mettre en œuvre ce programme.

Un autre souci cette fois propre à notre territoire est que les animateurs et gestionnaires Leader n'ont peut-être pas été suffisamment épaulés par les services de la Communauté d'agglomération, ce qui les a conduit à passer du temps dans la gestion du quotidien comme par exemple l'édition de leurs propres fiches de paye.

Nous avons maintenant de sérieuses raisons de croire au bon redémarrage de ce programme et j'espère que vous partagerez le souhait unanime des membres du bureau de le relancer avec dans un premier temps uniquement le recrutement d'un nouvel animateur.

Premièrement, la Région, alertée par les différents GAL, a fort opportunément décidé de renforcer son personnel afin d'aider les chargés de mission Leader dans l'instruction des dossiers. Je tiens à souligner devant vous l'engagement total de notre conseillère régionale, Martine LIZOLA, pour débloquer cette situation.

Deuxièmement, nous avons échangé avec la Communauté d'agglomération de Châlons pour qu'elle accompagne mieux l'animation du programme en déchargeant le personnel employé par le PETR des tâches administratives qui n'ont rien à voir avec leur cœur de métier.

Enfin, nous avons réfléchi à la question de la présidence du GAL en pensant aux facilités que pourrait apporter un élu par rapport à un membre de la société civile, si compétent et engagé soit-il. Au sein du bureau, nous avons proposé de confier la présidence à M. ROULOT. C'est une personne tenace et qui a monté plusieurs dossiers européens à titre communal. Nous avons donc souhaité qu'il nous fasse profiter de son expérience et de sa volonté.

Cette proposition sera faite aux membres du GAL, puisque ce sont ces derniers qui élisent leur président. Cela permettra peut-être de faciliter les choses et de faire avancer un peu plus rapidement le dossier en profitant de la décision de la Commission Européenne de prolonger l'instruction des dossiers Leader jusqu'en 2022, voire 2023. Je me permets également de souligner les enjeux financiers attachés à la bonne continuation de ce programme. Notre territoire est éligible à des aides d'un montant supérieur à 1 million d'euros et il serait incompréhensible de les perdre dans la période actuelle.

Il est donc essentiel de solder les dossiers en instance, de trouver de nouveaux porteurs de projets et, pour ce qui concerne plus précisément le PETR, d'obtenir le remboursement des frais salariaux engagés depuis 2016 à hauteur de 80 %, faute de quoi nous aurons de très sérieuses difficultés budgétaires.

Souhaitez-vous ajouter quelques mots concernant le programme Leader ?

M. CHONÉ

Pour compléter l'information, je voudrais souligner que cette situation n'est malheureusement pas spécifique aux GAL champardennais. Le niveau d'engagement des fonds FEADER fléchés sur le programme Leader, et plus encore le niveau de paiement, classe la France quasiment au dernier rang des pays européens.

Si vous avez la curiosité de taper « Leader » sur Internet, vous tomberez sur des titres impressionnants comme « *Il faut sauver le soldat Leader* ». L'inquiétude est si forte qu'elle a été remontée au plus haut niveau du gouvernement.

Les explications les plus couramment avancées pour comprendre cette situation soulignent la responsabilité de l'Etat avec une décentralisation incomplète du programme Leader vers les régions. Ces dernières ont bien été reconnues comme autorités de gestion du, mais c'est l'Etat qui continue de maîtriser les paiements via l'Agence de services et de paiement (ASP).

Par ailleurs et dans leur ensemble, les services régionaux ont souvent été tentés d'ajouter des contraintes à celles déjà prévues par l'Europe. Cette "surtransposition des textes européens" s'est traduite par des exigences trop fortes voire quasi impossibles à respecter notamment dans le montage des "petits dossiers".

M. JESSON

S'il n'y a plus d'observation ou de question particulière sur le programme Leader, je vous propose de passer au point suivant qui a trait à l'avancement du dossier de schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Les trois intercommunalités du PETR ont eu à donner leur avis sur le projet de SCoT. La Communauté de communes de la région de Suippes a voté favorablement à l'unanimité. Les avis de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole et de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ont également été favorables mais avec quelques abstentions ou oppositions.

On ne va pas se le cacher, le dossier était sensible en particulier sur la question de la consommation de foncier agricole. Tout le monde est conscient des évolutions de la réglementation en la matière et de la nécessité de diminuer cette consommation. Mais cela soulève des interrogations très concrètes, car les collectivités ne maîtrisent pas toujours ces problématiques foncières et subissent la volonté des propriétaires. Il peut se passer une mandature sans offre foncière, puis lors de la mandature suivante, il peut y avoir plus d'offres que de besoins. Il faudra sans doute du temps pour nous adapter, mais nous nous adapterons comme nous l'avons toujours fait.

Je vais demander à M. CHONÉ de nous faire un point sur l'évolution de ce dossier qui approche enfin de son terme.

M. CHONÉ

Comme l'a souligné le président, le projet de SCoT est entré dans sa phase administrative qui comprend la consultation des personnes publiques associées durant trois mois et une enquête publique d'un mois précédée d'une période d'information d'au moins quinze jours et suivie d'un délai de trente jours pour la remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La consultation des personnes publiques associées est achevée : 20 personnes publiques ont reçu le projet de SCoT sur clé USB soit : la Préfecture de la Marne pour les différents services de l'Etat, la Région Grand-Est, le Conseil Départemental de la Marne, les Chambres consulaires d'agriculture, d'industrie et des métiers, les trois intercommunalités membres du PETR du Pays de Châlons, les territoires des SCoT voisins, ainsi qu'un certain nombre d'institutions qu'il faut absolument consulter, comme le Centre national de la propriété forestière, la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Grand Est.

Une note listant les avis des personnes publiques vous a été remise. Les avis sont tous favorables avec parfois des remarques soulignant la qualité du dossier et parfois des réserves. La Région Grand-Est, le Département de la Marne, la Chambre de l'agriculture et la CDPENAF ont ainsi formulé des réserves qui portent globalement sur la question des concommations d'espace agricole liées à l'aéroport Paris-Vatry.

Je vous rappelle que le choix des élus du PETR était d'une part de conserver l'inscription d'environ 800 hectares et d'autre part de considérer que ce foncier à vocation économique devait être compté à part compte tenu de la dimension extraterritoriale de la plateforme Paris-Vatry. Globalement, à part la MRAe qui a sourcillé sur cette décision, les services de l'Etat, la Région, le Département et la Chambre d'agriculture ont validé ce choix tout en demandant une présentation plus explicite des différentes consommations d'espace à vocation économique. Les interrogations des services de l'Etat ont également porté sur le suivi du SCoT. Il est demandé que la commission de suivi mentionnée dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT soit réunie rapidement et régulièrement. Cette commission aura notamment pour missions de se prononcer sur la compatibilité des différents PLU ou cartes communales avec le SCoT et d'assurer un suivi précis et régulier de la consommation d'espace.

L'enquête publique : elle a démarré le 15 avril et s'achèvera le 17 mai. Elle se déroule dans les six lieux où avaient été organisées les réunions publiques de concertation en février/mars 2018 plus la commune de Courtisols. Dans chacune des sept communes qui accueillent l'enquête, dont deux fois à Châlons-en-Champagne, le commissaire-enquêteur tient des permanences de 3 heures, réparties en semaine du lundi au samedi matin.

Les informations relatives au déroulement de l'enquête ont fait l'objet d'une insertion dans la presse et d'un affichage dans les 3 EPCI et 90 mairies du PETR. Le dossier d'enquête sur support papier est disponible dans chacun des lieux d'enquête ainsi qu'aux sièges des trois EPCI membres du PETR. Le dossier d'enquête en version numérique est téléchargeable sur le site internet du Pays et il est également possible d'adresser des observations au commissaire-enquêteur via Internet.

A l'issue de cette enquête, le commissaire aura un délai de trente jours pour rendre son rapport et ses conclusions motivées. Il est prévu qu'il rencontre le président du PETR avant de formuler définitivement ses observations. Trois types de décisions sont envisageables :

- . un avis favorable, ce qui ne nous poserait évidemment aucun souci,
- . un avis favorable avec des réserves et le comité syndical devrait alors se prononcer sur la prise en compte de ces réserves,
- . un avis défavorable, et même si l'assemblée délibérante n'est pas liée par l'avis du commissaire-enquêteur, il y aurait sans doute nécessité d'envisager des modifications du document.

Pour ce qui est de la suite du calendrier à l'issue de l'enquête publique, le bureau se réunira pour examiner les diverses observations des personnes publiques ainsi que les conclusions de l'enquête et pour réfléchir à la manière de les intégrer, de façon à pouvoir proposer au comité syndical un dossier d'approbation à l'automne 2019.

Le SCoT ne sera toutefois exécutoire qu'au terme d'un délai de deux mois après l'approbation s'il n'y a pas de demandes de modification au titre du contrôle de légalité. Cela veut dire que le SCoT devrait être pleinement applicable en novembre/décembre 2019.

M. JESSON

Si jamais il y avait des modifications à apporter, il faudrait le faire en concertation avec les différents partenaires et cela pourrait alors prendre un peu plus de temps mais je pense que nous pouvons être confiants au vu des retours des personnes publiques associées.

Comme l'a expliqué M. CHONÉ, l'approbation du SCoT marquera la fin du processus d'élaboration du SCoT et l'entrée dans une nouvelle phase de mis en œuvre et de suivi du document. Le PETR aura également un projet de territoire à rédiger. Les enjeux seront cette fois moins règlementaires et il s'agira plutôt de travailler dans une logique de projets qui devrait nous permettre de solliciter des accompagnements financiers venant de la Région, de l'Etat ou de l'Europe.

S'il n'y a pas de questions ou d'observations, je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18/06, 11/07 ET 26/09/2018

M. JESSON

Nous avons à valider les procès verbaux des précédentes réunions du comité syndical et compte tenu du volume d'impression que cela représentait, nous vous avons invité à prendre connaissance des documents en consultant le site Internet du PETR.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ces trois procès verbaux ? Puisqu'il n'y a pas d'observation, je vous propose de mettre aux voix leur adoption.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte les procès-verbaux des séances du 18/06, du 11/07 et du 26/09/2018.

3. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. JESSON

Je passe la parole à René SCHULLER, président de la commission des finances.

M. SCHULLER

Nous avons à examiner le compte administratif 2018, dont vous avez un exemplaire sous les yeux. Les résultats sont concordants avec le compte de gestion, mais j'aurais cependant quelques observations à formuler.

Section de fonctionnement

- **S'agissant des charges à caractère général :**

- Le poste "dépenses imprévues" représentait 1 218,50 €, mais nous n'avons pas utilisé cette enveloppe. Le constat est identique pour les fournitures de petits équipements avec une prévision de 300 € qui n'a pas été utilisée et pour les fournitures administratives avec une dépense évaluée à 150 € qui n'a pas eu lieu.
- Au compte 611, nous avons un contrat de prestation de services pour la plateforme territoriale de rénovation énergétique avec une prévision de dépenses de 65 626 €. Ce montant n'a pas été dépensé, mais c'est parce que la facture n'a pas été reçue, bien que le travail ait été commencé. Les dépenses concernant ce poste de l'année 2018 se retrouveront donc au budget 2019.
- Pour les entretiens et les réparations, ainsi que le contrat de maintenance, nous avons prévu 150 € et ce sont finalement 11,99 € qui ont été dépensés.
- Pour les primes d'assurance, nous avons prévu 3 617 € et ce sont 2 214,01 € qui ont été mandatés.
- Pour les études et recherches, le budget prévoyait 20 800 €, dont 4 000 € pour le bureau d'études Adage au titre de l'évaluation environnementale du SCoT et 16 800 € pour la prestation de M. Bruno Schmit sur le DOO du SCoT, mais ce sont finalement 18 790 € qui ont été dépensés, dont 3 990 € pour Adage et 14 800 € pour M. Schmit.
- Les dépenses au titre de la documentation générale technique étaient prévues à hauteur de 105 € et cette somme a effectivement été dépensée.
- Pour les autres frais divers et services extérieurs, nous avons prévu 100 €, mais nous n'avons rien dépensé.
- Pour les indemnités au comptable et aux régisseurs, nous avons prévu 400 € et ce sont 240,88 € qui ont été mandatés.
- Le budget primitif prévoyait 3 360 € au titre des annonces et insertions, mais 540 € seulement ont été mandatés.
- Pour les publications, nous avons prévu 9 000 €, dont 5 000 € pour de l'édition de documents et 4 000 € pour des bulletins de communication, mais nous n'avons dépensé que 2 184 € au titre des bulletins de communication.
- Pour les publicités, publications, relations publiques et divers, le budget prévoyait 9 220 € et nous avons dépensé 6 834,50 €.
- Le poste des voyages et déplacements s'établissait à 4 800 € et ce sont 908,24 € qui ont été mandatés.
- Pour les réceptions, le budget était de 500 € et il a été dépensé à hauteur de 168 €.
- Les frais d'affranchissement étaient budgétés à hauteur de 2 350 €, mais les dépenses ont été nulles. Il y a quand même eu des dépenses d'affranchissement à hauteur de 2 600 €, que vous devrez approuver dans le cadre du budget 2019, mais qui ne figurent pas dans le compte administratif. Le résultat de ce dernier n'est donc pas ce qu'il devrait être si nous avons eu la facture des frais d'affranchissement.
- Pour les concours divers et cotisations, nous avons prévu 3 130 € et ils ont été intégralement dépensés.
- S'agissant des remboursements de frais à d'autres organismes, nous avons prévu 900 € pour les frais de structure Leader et AUDC, mais nous n'avons rien dépensé. Nous avons également prévu 4 000 € de frais de structure à la CAC, mais nous n'avons rien dépensé. Cependant, là aussi, c'est une dépense qui sera reportée sur l'année d'après.
- Enfin, nous avons prévu 16 200 € pour l'IGN et nous avons finalement dépensé 16 244,71 €.

- **S'agissant des charges de personnel et frais assimilés :**

- Pour les autres personnes extérieures, le budget était de 2 000 € et il a été dépensé.
- Nous avons prévu 68 € pour les cotisations au FNAL et nous avons versé 32,77 €.

- La rémunération du personnel titulaire était prévue à hauteur de 40 740,24 € et n'a été réalisée qu'à hauteur de 32 817,85 €, car nous n'avons pas employé de personnel pendant toute l'année.
 - La NBI a donné lieu à une dépense de 0,02 €, tandis que 5,86 € ont été mandatés au titre des autres indemnités.
 - Les cotisations URSSAF étaient budgétées à 10 937,28 € et 8 841,40 € seulement ont été mandatés, puisque les rémunérations ont été plus faibles que prévu. C'est ce qui explique également que pour les cotisations aux caisses de retraite, nous n'ayons dépensé que 3 323,45 €, contre un budget de 4 194,84 €. C'est encore la même explication pour les cotisations aux ASSEDIC, avec un budget de 1 574,52 € et une dépense de 1 258,69 €.
- **S'agissant des autres charges de gestion courante :**
- Les subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé étaient budgétées à hauteur de 290 000 € et ce sont 266 000 € qui ont été dépensés.
 - Les 170 000 € prévus pour la Comète ont bien été versés, mais les 120 000 € prévus pour l'AUDC n'ont été versés qu'à hauteur de 96 000 €. Il reste donc encore 24 000 € à verser à l'AUDC, que nous retrouverons en 2019. Cela contribue donc également à fausser le résultat de l'exercice.
 - Enfin, nous avons eu une dépense de 30 000 € au titre des charges exceptionnelles sur opérations de gestion. Il s'agissait des recettes qui avaient été rattachées aux exercices précédents et qui n'ont jamais été perçues par le syndicat. Il a donc fallu les annuler.

En synthèse, pour le fonctionnement, il y avait 526 414,14 € de dépenses inscrites au budget et nous avons dépensé 396 455,54 €. Au titre des recettes de fonctionnement, nous avons prévu 527 429,14 € et ces sommes ont été réalisées à hauteur de 421 148,34 €. La subvention de l'Etat représentait 35 000 € pour le SCoT et 17 345,04 € pour l'action TRI. La recette versée par les collectivités était prévue à 368 803,30 € et elle a été entièrement réalisée.

Section d'investissement

Nous avons prévu des achats de matériel informatique pour 900 € et nous avons dépensé 889 €. Nous avons aussi prévu des concessions de droits similaires pour 100 €, qui ont été dépensés.

Au total, cela fait donc 989 € de dépenses d'investissement. Nous avons également un excédent de versement capitalisé en recettes pour 899 € et, normalement, un virement de la section de fonctionnement pour 1 000 €, mais ce dernier n'a pas été fait. Les recettes se limitent donc à 899 €.

Conclusion

Le résultat de l'exercice pour le fonctionnement s'établit donc à 24 692,80 €, auxquels il convient d'ajouter un résultat antérieur de 16 350,38 €, ce qui donne un résultat de clôture de 41 043,18 €. Le résultat de l'exercice, pour l'investissement, est quant à lui déficitaire de 989 €. Soit un résultat global de clôture de 40 054,18 €.

En soustrayant les 24 000 € que nous devons encore à l'AUDC pour 2018, ainsi que les frais d'affranchissement et le reste des frais de personnel que nous aurions dû engager si nous avions eu le personnel Leader pendant toute l'année, le résultat global 2018 approcherait de zéro.

Rapport de Monsieur le Président : compte tenu des opérations comptables réalisées en 2018, la situation financière de clôture s'établit ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ Recettes de l'exercice.....	421 148,34 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	52 345,04 €
74751 Participation des groupements de commune.....	368 803,30 €
▪ Dépenses de l'exercice.....	396 455,54 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	51 371,33 €
6156 Entretien et réparation sous contrat de maintenance	11,99 €
6161 Primes d'assurances	2 214,01 €
617 Etudes et recherches	18 790,00 €
6182 Documentation générale et technique	105,00 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs.....	240,88 €
6231 Annonces et insertions.....	540,00 €
6237 Publications.....	2184,00 €
6238 Publicités, publications, relations publiques, divers	6 834,50 €
6251 Voyages et déplacements.....	908,24 €
6257 Réception.....	168,00 €

6281	Concours divers, cotisations	3 130,00 €
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes.....	16 244,71 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés		51 502,18 €
6218	Autres personnels extérieurs	2 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	32,77 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.....	804,06 €
6411	Rémunération personnel titulaire.....	7 244,24 €
64112	NBI supplément familial des personnes titulaires	0,02 €
64118	Personnels titulaires, autres indemnités	5,86 €
64131	Rémunération personnel non titulaire.....	25 573,72 €
6451	Cotisations à l'Urssaf	8 841,40 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	3 323,45 €
6454	Cotisations aux Assedic	1 258,69 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		266 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé :	
	. l'AUDC.....	96 000,00 €
	. la Comète	170 000,00 €
	Résultat de l'exercice	24 692,80 €
	Résultat de fonctionnement reporté	16 350,38 €
	Résultat de clôture.....	41 043,18 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
	■ Recettes de l'exercice	899,00 €
	■ Dépenses de l'exercice	989,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations corporelles		100,00 €
2051	Concession et droits similaires.....	100,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		889,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	889,00 €
	Résultat de l'exercice	-90,00 €
	Résultat d'investissement reporté	-899,00 €
	Résultat de clôture.....	-989,00 €
➔ RESULTAT DISPONIBLE : 40 054,18 €		

Avez-vous des questions ou des observations sur le compte administratif ? S'il n'y a pas d'autres observations ou questions, je vous propose de passer, en l'absence du président du PETR, au vote du compte administratif.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018.

4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018

M. SCHULLER

Je vous remercie d'avoir approuvé ce compte administratif 2018. Le compte de gestion du comptable donne les mêmes résultats de clôture, les mêmes montants de recettes et les mêmes montants de dépenses que le compte administratif.

Rapport de Monsieur le Président :

Le compte de gestion dressé par le trésorier décrit l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice 2018 et retrace l'état de l'actif et du passif de ce budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Recettes de l'exercice	421 148,34 €
■ Dépenses de l'exercice	396 455,54 €
■ Solde de l'exercice	24 692,80 €
■ Résultat antérieur reporté	16 350,38 €
■ Résultat de clôture	41 043,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Recettes de l'exercice	899,00 €
■ Dépenses de l'exercice	989,00 €
■ Solde de l'exercice	-90,00 €
■ Résultat d'investissement reporté	-899,00 €
■ Résultat de clôture	-989,00 €

Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion ? Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2018.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

M. SCHULLER

Il convient maintenant de reporter le solde d'exécution positif de 41 043,18 € dans la section de fonctionnement, mais également d'affecter au 1068 le solde déficitaire de 989 €. Cela fait qu'au total, le résultat de fonctionnement reporté sera de 40 054,18 €.

Rapport de Monsieur le Président :	
Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	
<u>Section de fonctionnement</u>	
• Recettes de fonctionnement.....	421 148,34 €
• Dépenses de fonctionnement.....	396 455,54 €
• Excédent de fonctionnement.....	24 692,80 €
• Résultat antérieur reporté à affecter.....	+ 16 350,38 €
• Résultat de fonctionnement cumulé	41 043,18 €
Détermination du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2019	
<u>Section d'investissement</u>	
• Recettes d'investissement.....	899,00 €
• Dépenses d'investissement.....	989,00 €
• Besoin de financement.....	- 90,00 €
• Résultat antérieur reporté.....	-899,00 €
• Résultat d'investissement cumulé	- 989,00 €
LE COMITE SYNDICAL,	
CONSTATANT que le compte administratif 2018 fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 989 €	
CONSTATANT que le compte administratif 2018 fait apparaître un solde d'exécution positif de la section de fonctionnement de 41 043,18 €	
DECIDE d'affecter à l'article 1068 la somme de 989 € à prélever sur le résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du compte administratif 2018.	
DECIDE d'inscrire au budget primitif de 2019 les crédits suivants :	
Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	989 €
Article D001 (dépenses)	
(solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté)	-989 €
Article R002 (résultat de fonctionnement reporté).....	40 054,18 €

Avez-vous des questions sur l'affectation du résultat 2018 ? Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte la proposition d'affectation du résultat 2018.

6. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

M. JESSON

L'élaboration du budget du PETR et son suivi ne sont pas toujours simples. Nous avons heureusement des certitudes avec les intercommunalités qui versent en temps voulu leurs participations déterminées en fonction

des poids de population. Pour le reste, nous avons des partenaires qui sont parfois compliqués à pratiquer, avec des subventions qui sont souvent versées avec retard. C'est notamment le cas pour le versement des sommes attendues depuis 2016 pour le financement de l'ingénierie Leader.

Depuis plusieurs exercices, nous sommes contraints d'étaler les règlements des sommes dues à l'Agence d'urbanisme. Je tiens à remercier son président de bien vouloir comprendre et accepter cette situation qui le conduit en quelque sorte de jouer le rôle de banque pour permettre au PETR de rester serein du point de vue financier.

Je donne la parole à René SCHULLER pour vous présenter la maquette budgétaire 2019.

M. SCHULLER

Il est évident que quand certaines subventions arrivent trois ou quatre ans après, si elles arrivent, un syndicat comme le nôtre ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour pouvoir faire face à ses obligations au jour le jour.

Pour commencer cette présentation des orientations budgétaires 2019, sachez qu'elles sont basées sur une participation par habitant de 3,65 €.

Section de fonctionnement

• S'agissant des recettes :

- Les recettes découlant de la participation des communes, en fonction d'une participation de 3,65 € par habitant, s'établissent à 367 507,55 €.
- Nous attendons également 135 000 € de l'ADEME, au titre du financement de la plateforme territoriale de rénovation énergétique.
- Enfin, nous comptons aussi sur quatre participations du FEADER relatives au financement de l'ingénierie Leader pour les années 2016 (27 129,33 €), 2017 (45 920,74 €), 2018 (40 157,07 €) et 2019 (16 775,20 €). Il faut espérer que ces recettes arriveront bien, ce qui nous amènerait à un total de recettes de fonctionnement pour l'exercice de 672 544,07 €.

• S'agissant des dépenses :

Au niveau des charges à caractère général, qui s'établissent à 251 597,40 €, il convient de distinguer plusieurs éléments :

- Fournitures de petits équipements pour 300 €.
- Achats de fournitures administratives pour 530 €.
- Contrat de prestation de services (mise en page du SCoT et site Internet) pour 8 000 €.
- Locations immobilières à la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, (bureau du chargé de mission Leader), à hauteur de 2 842,40 €, pour les exercices 2017 et 2018.
- Charges locatives et de copropriété pour 242 €.
- Entretien et réparations sous contrat de maintenance pour 150 €, qui correspondent à l'hébergement du site internet.
- Primes d'assurance pour 1 808 €.
- Frais d'études pour 196 475 €, dont 194 475 € pour la plateforme de rénovation énergétique et 2 000 € pour d'autres études.
- Documentation générale et technique pour 110 €, qui correspondent à l'abonnement à l'Association des maires de la Marne (AMM).
- Autres frais divers pour 100 €.
- Indemnités au comptable et aux régisseurs pour 400 €.
- Commissaire-enquêteur, au titre de l'enquête sur le SCoT, pour 6 000 €.
- Annonces et insertions pour 8 000 €.
- Publications pour 14 800 €, dont 10 800 € au titre de l'édition des documents du SCoT et 4 000 € au titre des Bulletins Horizons Communs.
- Publicités, publications, relations publiques et divers pour 500 €.
- Voyages et déplacements pour 850 €.
- Frais de réception pour 500 €.
- Frais d'affranchissement pour 6 100 €, dont 154,09 € pour Leader 2017 et 2018, 1607,43 € pour le PETR 2018, 2 325 € pour le PETR 2019 au titre du SCoT et 2013,48 € pour les autres dépenses d'affranchissement au titre du PETR 2019.
- Cotisations pour 2 530 €, dont 1 000 € au titre du Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI), 250 € au titre de l'AMM, 600 € au titre de l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) et 680 € au titre de l'association Symbiose pour des paysages de biodiversité.

- Remboursements de frais à d'autres organismes pour 1 360 €, dont 1 160 € de clés USB achetées par l'AUDC et 200 € de frais de structure Leader à la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Au niveau des charges de personnel et frais assimilés, qui s'établissent à 22 969 €, il convient de distinguer les éléments suivants :

- Autre personnel extérieur pour 2 000 €, ce qui correspond au montant versé à la CAC pour la tenue de la comptabilité.
- Rémunérations pour 13 680 €, ce qui représente cinq mois de rémunération.
- Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale pour 123,55 €.
- Cotisations à l'URSSAF pour 5 226,35 €.
- Cotisations aux caisses de retraite pour 930 €.
- Cotisations ASSEDIC pour 992 €.

Les autres charges de gestion courante, qui s'établissent à 381 000 €, correspondent aux subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Subvention de 110 000 € versée à l'AUDC pour 2019.
- Solde 2018 de 24 000 € pour l'AUDC.
- Différé de 77 000 € non perçus par l'AUDC en 2016, 2017 et 2018.
- Subvention de 170 000 € à l'association La Comète pour le festival War on Screen.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion s'élèvent à 15 180,56 €. Il s'agit d'annulations de recettes qui ont été rattachées les années précédentes et qui ne sont jamais parvenues. Cela inclut des recettes de l'ASP pour 2 409,04 €, une aide préparatoire à Leader 2016 pour 2 771,52 € et une aide de la Région pour 10 000 €. Ce montant global est inscrit en dépenses, afin de bien supprimer ces recettes qui avaient été incluses dans les comptes administratifs précédents et d'arriver au bon résultat.

Le montant des dépenses imprévues est budgété à 403,61 €.

Il y a également une dotation aux amortissements pour 1 393,50 €.

Section d'investissement

Les recettes de l'exercice sont budgétées à 989 €. Cela correspond au virement depuis la section de fonctionnement. Par ailleurs, les opérations d'ordre de transfert entre les sections correspondent à l'amortissement du matériel de bureau et informatique pour 1 343,50 €, ainsi qu'aux concessions et droits similaires pour 50 €.

Les dépenses de l'exercice sont budgétées à 989 €.

M. JESSON

La présentation des orientations budgétaires n'appelle pas de vote. Nous serons certainement amenés à nous revoir courant mai ou début juin pour voter le budget afin de pouvoir faire ensuite appel des cotisations des intercommunalités le plus vite possible.

Avez-vous des questions ou des observations à formuler dans le cadre de ce débat sur nos orientations budgétaires 2019 ?

M. ADAM

A part le budget de l'Etat, c'est le premier que je vois qui n'est pas sincère.

M. JESSON

Il en est du PETR comme des communes et des intercommunalités ; on nous en demande de plus en plus, mais sans beaucoup de moyens. Nous nous occupons de la problématique des inondations, avec l'appui des services de l'Etat mais sans accompagnement financier. Nous avons mis en place la plateforme territoriale de rénovation énergétique pour laquelle nous sommes, jusqu'ici, fortement accompagnés par l'ADEME, mais 20 % restent quand même à notre charge. Nous avons mis en place le programme Leader avec une ingénierie financée à 80 % par le fonds européen FEADER mais les versements tardent à venir. Nous finalisons le SCoT pour lequel nous avons eu des aides de la Région et de l'Etat. Après la charte de pays et le contrat de ruralité, nous allons devoir élaborer un nouveau projet de territoire.

Comme je l'ai souligné, c'est grâce à la compréhension de l'Agence d'urbanisme que nous réussissons à lisser notre fonctionnement. Nous travaillons avec l'Agence d'urbanisme par le biais de conventions généralement pluriannuelles et les sommes dues seront honorées avec du retard mais elles le seront.

Nous subissons, nous nous adaptons, et nous essayons de faire au mieux dans l'intérêt du territoire.

M. SCHULLER

Si notre résultat comptable au 31 décembre 2018 est bon, il faut quand même voir que nous devons 100 000 € à l'Agence d'urbanisme. Nous sommes donc déficitaires et c'est sans compter le risque d'annulation de subventions.

M. JESSON

Nous n'avons qu'un seul créancier qui est l'Agence d'urbanisme.

M. ADAM

Nous attendons des subventions qui arrivent avec beaucoup trop de retard.

M. PILLET

Faut-il s'attendre à une augmentation de la cotisation par habitant ?

M. JESSON

Les élus et les membres du Bureau ont exprimé depuis plusieurs années et à plusieurs reprises leur volonté forte de travailler à niveau de cotisation par habitant constant soit 3,65 €. Nous avons donné un coup de rein assez conséquent pour accompagner le lancement du festival War on Screen à hauteur de 200 000 €, puis nous avons réduit la voilure à 170 000 € en accord avec La Comète. Pour le moment, nous continuons à accompagner "War on Screen" à ce niveau car le festival fonctionne bien et continue à monter en puissance au plan national, voire même international. Ce succès a convaincu plusieurs partenaires historiques, comme la Région, d'augmenter leur niveau de contribution et a aussi permis d'élargir le nombre de contributeurs.

Il n'y a donc pas de raison d'augmenter la cotisation par habitant. De toute façon, la période ne s'y prête pas.

Avez-vous d'autres observations ou questions à formuler ? S'il n'y en a pas, il me reste à vous remercier pour ce débat d'orientations budgétaires et à remercier également la commission des finances et son président pour le travail réalisé et les explications données.

7. AVENANT AUX CONTRATS D'ASSURANCE AVEC LA MMA

M. JESSON

Si j'étais de mauvaise foi, je pourrais vous dire que nous étions tellement accaparés par le SCoT que nous n'avons pas relancé une consultation. En réalité, c'est surtout par facilité que nous proposons de reconduire, par voie d'avenant, le contrat qui nous lie au cabinet Kestler.

Les enjeux ne sont pas colossaux et sont de l'ordre de 2 000 €. Nous avons de très bonnes relations avec ce cabinet et nous sommes de bons clients. Nous relancerons néanmoins une consultation prochainement, mais pour l'exercice 2019, je vous propose de poursuivre avec ce cabinet par voie d'avenants.

Rapport de Monsieur le président :

Le syndicat mixte a contracté le 1^{er} avril 2004 les contrats d'assurances suivants auprès de Kestler collectivités entreprises – Agence MMA :

- **Contrat de protection juridique n° 4350441**
- **Contrat responsabilité civile DAS n° 112.473.808**

Ces contrats, souscrits pour une durée de 9 ans et 9 mois sont arrivés à échéance le 31 décembre 2013. Ils ont fait l'objet d'une première prolongation par voie d'avenant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, d'une deuxième pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 puis d'une troisième pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, d'une quatrième pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et d'une cinquième pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Il convient donc de les renouveler à nouveau par voie d'avenant pour une durée de 1 an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le groupe MMA par courrier daté du 11 mars 2019, accepte de prolonger les deux contrats ci-dessus référencés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et précise que les garanties des contrats demeurent inchangées.

Avez-vous des remarques ou des questions sur cette proposition ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la reconduction des contrats d'assurance avec la MMA.

8. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA COMETE AU TITRE DE LA 7^{EME} EDITION DU FESTIVAL WAR ON SCREEN

M. JESSON

Je vais laisser la parole à M. CHONÉ et lors de la prochaine réunion du comité syndical, nous demanderons à Philippe BACHMAN, directeur de La Comète, de nous expliquer les dernières orientations prises pour développer le festival "War on Screen".

M. CHONÉ

Nous avons rencontré Philippe BACHMAN il y a un peu plus d'un mois pour faire un point sur la prochaine édition du festival et évoquer les perspectives sur lesquelles il travaille. Deux axes se dégagent pour les éditions à venir.

Il y a tout d'abord le "cœur historique" du projet c'est-à-dire le festival lui-même qui a lieu tous les ans au début du mois d'octobre et qui accueille un public en augmentation régulière. Cette audience croissante concerne en premier lieu le public du Pays de Châlons-en-Champagne ce qui signifie que le festival a trouvé son public au niveau local et est devenu un rendez-vous attendu par les habitants du Pays de Châlons.

Les éditions qui se sont tenues à Suippes et à Mourmelon-le-Grand ont aussi trouvé leur public. Il y a quelques années, nous évoquions la difficulté à réunir du public en dehors de Châlons, et cela semble maintenant réglé. Les audiences paraissent avoir ainsi trouvé un bon niveau sur l'ensemble du territoire.

La notoriété croissante du festival se vérifie également auprès des professionnels du cinéma et cela se traduit par des partenariats toujours plus nombreux et plus étoffés avec des sociétés audiovisuelles importantes comme Canal+. Le partenariat avec le magazine So Film a donné lieu à la production d'un numéro spécifique vendu en kiosque il n'y a pas très longtemps.

Le second axe sur lequel Philippe BACHMAN et son équipe s'efforcent maintenant de développer le festival est justement de tirer parti de cette reconnaissance par les professionnels de l'audiovisuel pour développer une filière locale de création cinématographique. Ce projet, dénommé "Wos Fabrique", ne consiste pas encore à faire de la production de films, mais à contribuer, par un programme d'accompagnement à l'écriture, à l'émergence d'une nouvelle génération de scénaristes, de réalisateurs et de producteurs.

Le contexte de ce nouveau projet est favorable car la Région Grand-Est, très intéressée par la production cinématographique, consacre des crédits significatifs au développement de cette filière. Philippe BACHMAN travaille donc sur cet aspect avec un budget séparé pour lequel il ne demande pas de contribution au PETR. C'est un développement qui est financé par la Région, le Centre National du Cinéma, le Conseil départemental de la Marne, la Ville et la Communauté d'agglomération de Châlons. Ces collectivités sont en effet intéressées par l'accompagnement de cette progression du festival dans de nouvelles directions.

Comme l'a souligné M. JESSON, Philippe BACHMAN est très attaché à ce que le PETR continue à soutenir régulièrement le festival à hauteur de 170 000 €. Ce soutien financier permettra notamment d'étoffer l'équipe dédiée au festival avec les services d'un second permanent.

Lors de cet entretien avec Philippe BACHMAN, nous avons évoqué l'intérêt de continuer à travailler sur la communication au sein du Pays de Châlons, qui reste sans doute perfectible. La Comète travaille par ailleurs sur les moyens d'améliorer la perception du festival au centre-ville de Châlons avec la perspective de nouveaux partenariats avec les entreprises locales.

Si vous avez des idées ou des suggestions, elles sont évidemment les bienvenues.

Mme DROUIN

C'est dommage qu'il n'y ait pas davantage de mécénat culturel, car cela fait des années que nous en parlons.

M. CHONÉ

La principale difficulté à surmonter reste liée à la thématique du festival qui n'est pas évidente à associer à des actions de mécénat pour les entreprises.

Il y a du mécénat financier, mais également des apports en nature avec par exemple un concessionnaire automobile qui prête un certain nombre de véhicules pendant la durée du festival, ainsi qu'un certain nombre de restaurateurs ou d'hôteliers qui accompagnent La Comète.

Il y a aussi des partenariats avec les professionnels de l'audiovisuel, qui sont à même de relayer la manifestation et de la faire vivre au-delà de la durée du festival, puisque certains films sont diffusés après le festival et portent l'appellation "Festival War on Screen". Il y a un certain nombre d'éléments dont nous n'avons pas toujours bien conscience, parce que ce ne sont pas forcément des approches grand-public.

Enfin, il ne faut pas plus oublier les bénévoles soit environ 100 personnes qui consacrent une grande partie de leur semaine, voire un peu plus, pour soulager l'équipe de La Comète.

Mme DROUIN

Même s'il y a des restrictions sur les emplois aidés, ne serait-il pas possible d'en faire bénéficier La Comète, en faisant valoir l'intérêt de ce festival ?

M. JESSON

Nous pourrions évoquer cette question avec Philippe BACHMAN lors de sa prochaine intervention devant le Comité syndical.

La problématique du mécénat culturel c'est que souvent, les entreprises qui en font sont déjà engagées auprès de La Comète. De plus, dans notre bassin économique, nous sommes un peu gênés par la loi Evin. Sinon, il aurait été envisageable de jouer sur la valorisation de l'image "Champagne".

En tout cas, si vous avez des questions à formuler ou des observations, vous pourrez en faire part à Monsieur BACHMANN lors de notre prochaine réunion.

En attendant, et s'il n'y a pas d'autres observations ou questions, êtes-vous d'accord pour adopter la convention d'objectifs avec La Comète, qui est une convention annuelle ?

Rapport de Monsieur le Président :

Après seulement six éditions, le Festival War on Screen est reconnu en tant qu'événement majeur dans le paysage cinématographique avec une visibilité de plus en plus importante aux niveaux régional, national et international. La sixième édition a ainsi été marquée par l'approfondissement des partenariats existants avec l'ECPAD, la Mission Centenaire 14-18, Sciences-Po, France télévisions et par de nouvelles collaborations avec Canal+, le magazine Sofilm et le festival norvégien "Movies on War".

L'intérêt croissant porté par les acteurs du monde de l'audiovisuel, qui sont par ailleurs unanimes à souligner la qualité de l'accueil et de l'organisation, contribue à la dynamique du festival. Elle permet d'attirer des personnalités de grande renommée, notamment dans la composition des jurys. Elle permet également d'offrir au public des œuvres cinématographiques de qualité et jouissant d'une reconnaissance internationale notamment pour les avant-premières.

Dans le même temps, on constate une consolidation du nombre d'entrées tout public qui témoigne de l'appropriation de l'événement par les habitants du Pays de Châlons-en-Champagne. Avec 18 420 entrées toutes catégories confondues en 2018 (+ 2 % par rapport à 2017), le festival continue sa progression en dépit de difficultés rencontrées dans l'accueil du public scolaire hors Pays de Châlons-en-Champagne.

Après ces six éditions de croissance continue, le festival poursuit son développement autour des objectifs suivants :

- conforter son statut de référence sur la thématique qu'il traite,
- renforcer les partenariats à l'échelle régionale, nationale et internationale,
- fidéliser le public du Pays de Châlons-en-Champagne et accroître l'implication du jeune public,
- stimuler la création et la production cinématographiques représentant les conflits,
- inscrire son action dans l'ensemble de la filière audiovisuelle (enseignement, écriture, production, diffusion).

Ce développement conjoint du festival, cœur historique du projet, et d'un programme d'accompagnement à la création audiovisuelle, est conçu pour renforcer la notoriété et l'attractivité du Pays de Châlons-en-Champagne.

Afin de permettre la tenue de la 7^{ème} édition du festival, qui aura lieu durant 6 jours du 1^{er} au 6 octobre 2019, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2019 et de fixer le montant de la subvention attribuée à La Comète à 170 000 €.

L'engagement du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne à supporter cette manifestation est ainsi réaffirmé en tenant compte des impératifs suivants :

- la volonté du Pays de Châlons-en-Champagne de pérenniser le festival War on Screen qu'il a contribué à créer,
- l'exigence d'une maîtrise des engagements financiers du PETR qui se traduit, comme les années précédentes par un soutien financier stable au festival War on Screen tout en soulignant la nécessité d'élargir le partenariat financier de cette manifestation tant vers le public que vers le privé.

Cette convention fixe les modalités de paiement de la subvention en permettant d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de l'utilisation de la subvention.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU la charte de développement durable du Pays de Châlons approuvée le 28 octobre 2009 et particulièrement son axe 3 "attractivité et qualité environnementale, urbaine et culturelle",

VU la délibération du 5 juillet 2011 décidant de soutenir la proposition de "La Comète - Scène nationale de Châlons-en-Champagne" de concevoir et de mettre en œuvre sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne un festival cinématographique,

VU l'article 4 des statuts du PETR,

Considérant l'intérêt pour l'image et l'attractivité du Pays de Châlons-en-Champagne et la diffusion de projets culturels et pédagogiques au sein du territoire de l'organisation de la 7^{ème} édition du festival War on Screen,

Décide :

- d'autoriser M. le Président à signer une convention d'objectifs avec La Comète pour l'année 2019,
- d'attribuer à La Comète, au titre de l'année 2019, une subvention d'un montant de 170 000 € pour la réalisation de la 7^{ème} édition du Festival international de cinéma War on Screen.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le résident à signer la convention d'objectifs avec La Comète pour l'année 2019 et à verser une subvention de 170 000 €.

9. CONVENTION CADRE AVEC L'AGENCE D'URBANISME POUR 2019 ET 2020

M. JESSON

Nous travaillons avec l'Agence d'urbanisme depuis de nombreuses années par le biais de conventions triennales. Celle qui vous est proposée aujourd'hui serait simplement conclue pour deux années, puisque nous avons souhaité une synchronisation avec les années de mandature. Nous n'engagerons donc pas nos successeurs pour trop longtemps après le mois de mars.

Cette convention reprend les grands items que sont l'assistance du PETR, la finalisation du dossier de SCoT, l'élaboration du projet de territoire, la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation et la coordination entre le SCoT et le SRADDET.

Monsieur le président de l'Agence d'urbanisme, peut-être avez-vous quelques informations complémentaires à nous donner ? Peut-être aussi pourriez-vous nous parler du départ de Mme PURON et de l'arrivée d'un nouveau directeur que je vous laisserai le soin de présenter ?

M. DOUCET

S'agissant de la convention en elle-même, c'est effectivement la reconduction du contenu des conventions précédentes, avec toutefois un point nouveau qui est l'élaboration du projet de territoire du PETR.

En dehors du suivi du SCoT après son approbation, ce sera l'un des éléments majeurs du travail de l'agence. Les sommes correspondantes, pour ces deux années 2019 et 2020, réintègrent bien la totalité des sommes qui n'ont pas été versées au titre des conventions antérieures et qui ont été précisées tout à l'heure dans le cadre des orientations budgétaires.

Effectivement, cette convention sera menée avec une nouvelle direction, puisque Mme PURON prendra sa retraite à compter du 1^{er} juillet prochain. Elle n'est pas présente aujourd'hui, car elle est en congés. Au cours des derniers mois, nous avons conduit un processus de recrutement pour choisir son successeur. Nous avons examiné une douzaine de candidatures qui ont été passées à travers un certain nombre de filtres. Le dernier filtre étant un jury de recrutement qui a entendu quatre candidats et qui en a retenu deux. Nous avons ensuite recueilli l'avis du Président de la Communauté d'agglomération, qui est le principal financeur de l'agence. Cet avis correspondait à celui du jury et au terme de ce processus, nous avons retenu la candidature de M. Eric CITERNE qui est ici présent et qui prendra ses fonctions au 1^{er} juin prochain. Cela lui permettra de bénéficier d'un mois de tuilage et de passation de l'ensemble des informations nécessaires, ainsi que d'un mois de contact avec l'ensemble du personnel avant de prendre à temps plein la direction de l'agence à partir du 1^{er} juillet.

Je vais maintenant lui laisser le soin de se présenter.

M. CITERNE

Bonjour à toutes et à tous, je vais effectivement prendre la succession de Mme PURON à partir du 1er juin. J'ai déjà anticipé un peu cette prise de fonctions en assistant à ce comité syndical, ce qui me permet de vous connaître et de commencer à m'immerger dans les dossiers.

J'ai une trentaine d'années d'expérience dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de la politique du territoire, dont environ 20 ans en Région Champagne-Ardenne. En effet, j'ai occupé les fonctions de directeur de l'urbanisme de l'agglomération rémoise. Précédemment, j'ai travaillé en Région parisienne.

J'étais plus du côté des collectivités territoriales que des agences, mais je connais bien ces dernières puisque j'ai animé le travail de l'Agence d'urbanisme de Reims à l'époque où j'étais directeur de l'urbanisme. J'ai plutôt une expérience opérationnelle dans le domaine de la politique de la ville, des grands projets d'aménagement, de la politique de l'environnement et accessoirement de l'archéologie, puisque j'ai initié un service d'archéologie préventive.

Je suis très heureux de prendre la direction de l'AUDC et de participer au réseau des agences d'urbanisme du Grand-Est. J'espère que nous ferons un bout de chemin ensemble, au bénéfice du territoire et sous la gouverne

du président et des différents élus. J'irai voir un certain nombre d'entre vous et notamment les présidents, à partir de l'été et à l'automne, pour faire le point et rentrer dans le vif du programme de travail qui a été décidé. Nous essaierons de nous orienter vers des aspects plus concrets pour vous et pour les territoires, notamment en matière d'anticipation des projets. Nous allons vous aider en matière de conseil sur des projets d'îlots, des projets de quartier, etc... Il ne s'agira pas de faire de la planification pour faire de la planification, mais de vraiment travailler au service des projets.

Nous verrons également ce que vous retirez de cette grande fonction des agences d'urbanisme que sont les observatoires. Il s'agira de voir l'intérêt que ces observatoires présentent pour vous et ce qui leur manque, afin de les rendre plus lisibles, et davantage adaptés aux besoins de vos territoires.

Voici les orientations que nous avons fixées avec M. DOUCET pour les prochains mois. Merci de votre attention.

M. JESSON

Merci M. CITERNE. Si l'Agence d'urbanisme est effectivement financée par la Communauté d'agglomération, elle peut aussi travailler, par le biais de missions auprès des intercommunalités voisines. Au fil des années, nous avons établi des relations de confiance et cela fait toujours plaisir de pouvoir bénéficier de vos avis de bon conseil. Avez-vous des questions sur la convention cadre avec l'AUDC ?

M. SCHULLER

Dans nos communes, on nous pose toujours des questions sur la somme que nous versons à l'Agence d'urbanisme. Serait-il possible d'avoir davantage de précisions sur le nombre d'heures de travail que cela représente afin de pouvoir répondre à nos conseils respectifs ?

M. DOUCET

Ce ne serait pas difficile à faire, mais nous rencontrerions sans doute un petit problème dans la mesure où, au cours des deux dernières années, le temps consacré par l'Agence d'urbanisme à l'ensemble des dossiers du PETR a sensiblement excédé le coût répercuté sur le PETR. Donc si je présentais une comptabilité analytique d'une parfaite sincérité, ce que je suis évidemment tenu de faire, je crains que cela ne fasse apparaître un écart relativement conséquent.

Cette réserve ayant été faite, cela veut peut-être dire aussi que l'Agence d'urbanisme doit revoir certaines de ses méthodes de travail, pour faire en sorte de consacrer parfois un peu moins de temps à certaines procédures, mais sans pour autant réduire l'efficacité du résultat. Sinon, il n'y a aucune difficulté pour vous fournir des précisions du type de celle que vous avez demandées.

Je pense aussi que l'Agence d'urbanisme se doit de communiquer davantage en direction de l'ensemble des communes et de leurs habitants. C'est d'ailleurs l'une des lignes directrices que l'Agence devra mettre en œuvre sous la direction de M. CITERNE. Nous envisageons notamment une lettre d'information régulière de l'agence, qui permettrait de mieux faire connaître son rôle. Je reconnais volontiers que bon nombre de nos concitoyens ne voient pas très bien ce que fait l'agence, ni à quoi elle sert. C'est aussi à nous de faire un effort supplémentaire d'information.

M. JESSON

Vous avez entendu la réponse du président de l'Agence d'urbanisme qui défend très bien sa structure puisqu'il nous dit avoir eu un surcroît d'activité sur les deux dernières années.

Pour terminer sur une note d'humour, le président du PETR lui répondra peut-être que c'était pour combler le retard pris les années précédentes. Mais il est vrai que ce retard n'était pas toujours du fait de l'Agence tant notre territoire n'a pas été épargné par les différentes réformes décidées par l'Etat ainsi que par les évolutions législatives qui ont souvent changé la donne.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vous propose de passer au vote de la convention cadre avec l'AUDC.

Rapport de Monsieur le Président :

Par délibération du 12 novembre 2003, le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Châlons-en-Champagne avait décidé d'adhérer à l'Agence d'urbanisme. Cette décision s'appuyait sur les missions dévolues par la loi aux agences d'urbanisme notamment en matière d'observation territoriale et d'élaboration des documents d'urbanisme et de planification lesquelles sont aujourd'hui codifiées à l'article L.132-6 du code de l'urbanisme.

Les droits et obligations réciproques du Syndicat mixte et de l'AUDC étaient précisés par une convention cadre triennale qui définissait les axes d'intervention de l'Agence d'urbanisme au titre de son programme partenarial.

Ces axes portaient alors essentiellement sur l'animation des instances du Syndicat mixte et la préparation de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) notamment via la réalisation des diagnostics territoriaux accompagnée de la mise en place de bases de données géoréférencées (mode d'occupation des sols - atlas des zones d'activités - atlas des milieux naturels - atlas cartographique).

Le renouvellement de cette convention a ensuite permis d'étendre les missions confiées à l'AUDC :

- à l'élaboration d'un projet de territoire et à sa concrétisation sous la forme d'une charte de pays,
- à l'animation de démarches de contractualisation avec la Région Champagne-Ardenne et plus récemment avec l'Etat dans le cadre de la signature d'un contrat de ruralité,
- à la mise œuvre et l'animation d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC),
- au pilotage de l'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation,
- à l'élaboration du dossier de candidature à la programmation européenne LEADER,
- à la réalisation des études préalables à la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Arrivé au terme de la 6^{ème} convention, il vous est proposé de conclure une 7^{ème} convention cadre portant sur un cycle de 2 ans tenant compte de la perspective du renouvellement des mandats locaux en 2020.

En ce qui concerne la définition des missions, quatre axes sont retenus :

- l'assistance du PETR dans le cadre d'un travail d'animation de ses différentes instances, y compris consultatives, ainsi que la mise en œuvre d'actions de communication ;
- la finalisation du dossier de schéma de cohérence territoriale (SCoT) et l'engagement dans une démarche de suivi et d'évaluation du schéma ;
- l'élaboration du projet de territoire du PETR ;
- l'information sur les grands enjeux territoriaux avec notamment la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation et la coordination entre le SCoT et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Grand Est.

Afin de permettre la réalisation de ces missions, le PETR apportera son concours financier à l'AUDC pour la durée de la convention. Pour les années 2019 et 2020, le montant global de la subvention allouée à l'AUDC est de 341 000 €. Ce montant tient compte des montants restant dus en application de la précédente convention qui n'avaient pu être versés soit 101 000 €.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.132-6 du code de l'urbanisme,

VU les statuts du PETR

VU la convention cadre établie pour les années 2019 et 2020 à passer avec l'Agence d'urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Président,

APPROUVE la convention entre l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne et le PETR du Pays de Châlons-en-Champagne,

AUTORISE M. le Président à signer cette convention et à payer les subventions correspondantes.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention cadre avec l'AUDC pour les années 2019 et 2020 et à verser les subventions correspondantes.

10. QUESTIONS DIVERSES

M. JESSON

Nous arrivons au terme de notre réunion et si vous n'avez pas d'autre question ou point à soulever, il me reste à vous remercier de votre présence.

Avant de nous quitter, je vous informe que la prochaine réunion du comité syndical aura lieu fin mai. Elle sera consacrée principalement à l'adoption du budget primitif.

Hervé MAILLET



Le secrétaire de séance :

